

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Octobre 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 14 octobre 2017

Présents : Ms Didier BOREL, Bruno LEMOUEL, Guy LABROUSSE, Didier LERICHE, Damien LANDRY, Thierry MERCIER, Mmes Annie CHERONNEAU, Jocelyne Ré, Nathalie BOEUF.

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne RE.

Régime indemnitaire : Ms BOREL, LEMOUEL, Mme CHERONNEAU, intéressés par l'affaire se retirent de la salle. Mme Jocelyne Ré prend la présidence de l'assemblée.

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement.

Ce régime se compose d'une part obligatoire (IFSE) : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, et d'une part facultative (CIA) : Complément Indemnitaire Annuel.

Les membres du Conseil Municipal présents, ont défini pour chaque grade les montants attribués aux agents territoriaux.

Le projet de délibération sera transmis au Centre de Gestion pour examen et avis par le Comité Technique Paritaire. Le RIFSEEP ne sera mis en place, que lorsque le CTP aura donné son avis sur la proposition soumise par le Conseil Municipal.

Ms BOREL, LEMOUEL et Mme CHERONNEAU ré intègrent la salle, M. BOREL reprend la présidence de l'assemblée.

Contrat aidé : la commune peut bénéficier d'une aide départementale pour engager une personne en contrat aidé. Mme Ré, assistée par Ms. Landry et Mercier a reçu plusieurs candidats. La personne recrutée pourrait débiter le 2 novembre prochain.

Adhésion SIAHBAC : Monsieur le Maire informe l'assemblée des différents échanges qu'il a eu avec l'entité citée, et donne lecture du compte rendu des réunions auxquelles il a assisté. Le Conseil Municipal, a voté de la façon suivante : 1 voix pour, 6 voix contre, 2 abstentions.

Modification des statuts de la CDC des Vals de Saintonge : Suite à l'introduction de nouvelles compétences obligatoires (Loi NOTRe : GEMAPI, Eau et assainissement, respectivement en 2018 et 2020), le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ces modifications.

Vote du Conseil municipal : 1 voix pour, 7 non, 1 abstention.

Rapport de la CLECT : transferts en matière de développement économique consécutifs à la loi NOTRe :

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire (16 zones d'activités) ;
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT (Hôtel d'entreprises, la Garousserie).

Vote du conseil Municipal : 7 voix pour, 2 abstentions.

Questions diverses : Néant.

Séance levée à 22 h 50.

Le Maire,
Didier BOREL.